

N°22/DEC/133

DÉCISION DU MAIRE
ORGANISATION PAR LA COMPAGNIE TC SPECTACLES D'UN SPECTACLE
INTITULÉ "ÇA M'ENERVE", LES 19 ET 20 AVRIL 2023 A LA SALLE GÉRARD
PHILIPPE

Le Maire de BONNEUIL-SUR-MARNE,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n° 2021-01-04 du Conseil Municipal du 24 janvier 2021, accordant pour la durée du mandat, délégation au Maire et autorisant l'application des dispositions des articles L.2122-17 à L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

VU le budget de l'exercice en cours ;

VU le projet de contrat avec la compagnie TC SPECTACLES, 43 rue du Lieutenant-Colonel Biraud - 86 000 POITIERS représentée par Madame Patricia GENDRE ;

D É C I D E

Article 1^{er} : Il est décidé de l'organisation d'un spectacle intitulé « ÇA M'ENERVE », le 19 avril 2023 à 15 heures et le 20 avril 2023 à 10 heures et 14 heures 15, à la salle Gérard Philippe.

Article 2 : Il est retenu pour ce faire la compagnie TC SPECTACLES, pour un montant total des prestations arrêté à la somme de 6 860,25 € TTC.

Monsieur le Maire, ou son représentant, est autorisé à signer le contrat susvisé, ainsi que toutes les pièces pouvant s'y rapporter.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de fonctionnement du budget de l'exercice en cours.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Fait à BONNEUIL-SUR-MARNE, le 28 juin 2022



Le Maire,

Denis ÖZTORUN

Certifié exécutoire par le Maire,
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
Et de l'affichage le

Pour le Maire et par délégation :
La Directrice Générale des Services
Nathalie BOURGEOIS

« Ça m'énerve » de Pascal Peroteau

CONTRAT DE CESSION DE DROITS DE REPRÉSENTATION :

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

LE PRODUCTEUR : Compagnie TC SPECTACLES

Représenté par : Patricia GENDRE en qualité de Présidente

N° SIRET : 379 264 013 000 69 - **Code APE :** 9001 Z - **N° licence entrepreneur de spectacles :** L-R-21-368 Cat 2

Adresse : 43 rue du Lt Colonel Biraud - 86 000 POITIERS

Téléphone : 06 95 19 02 70 **Email :** tc.spectacles@gmail.com

Ci-après dénommée « LE PRODUCTEUR »

L'ORGANISATEUR : MAIRIE DE BONNEUIL SUR MARNE

Représentée par : Monsieur Denis Öztoran en qualité de : Maire

N° SIRET : 219400116 00014-08 **Code APE :** 8411 Z

Licences entrepreneur de spectacles : Diffuseur et Exploitant L-R-21- 1446

Adresse : 7 Avenue d'Estienne d'Orves - 94380 BONNEUIL SUR MARNE

Contact : Isabelle JOB **Tél :** 01 45 13 88 37 **Email :** isabelle.job@bonneuil94.fr

Ci-après dénommée « L'ORGANISATEUR »

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 - OBJET DU CONTRAT.

LE PRODUCTEUR s'engage à donner, dans les conditions définies ci-après, trois représentations du concert-spectacle :

« Ça m'énerve » de Pascal Peroteau

Dates et horaires : mercredi 19 avril 2023 (tout public) à 15h - 2 scolaires le jeudi 20 avril 10h et 14h15

Lieu : Salle Gerard Philippe - 2 Av Pablo Neruda - 94380 Bonneuil Sur Marne

Article 2 – OBLIGATIONS DE L'ORGANISATEUR.

L'organisateur prendra en charge l'accueil de(s) artiste(s) :

Date : mardi 18 avril 2023 - Heure : 17 h à préciser Lieu : Salle Gerard Philippe - 2 Av Neruda - 94380 Bonneuil Sur Marne

Contact technique : Abdel MOUHIMAIN-BENMAHI (technicien lumières) Tel : 06 58 94 09 73

Email : abdel.m-benmahi@bonneuil94.fr

Mettre toujours en copie : Isabelle JOB : isabellejob@bonneuil94.fr Tel : 01 45 13 88 37

Patricia Poujol (Directrice) : patricia.poujol@bonneuil94.fr Tel : 01 45 13 88 35 et 06 17 83 00 84

Le lieu de représentation sera mis à la disposition du producteur le 19.04.2023 à partir de 8 h pour permettre d'effectuer le montage, les réglages techniques et les éventuels raccords. Le démontage et le rechargement auront lieu à la fin des représentations. Un espace sécurisé de stockage du matériel (instruments de musique et matériel divers) dans le lieu de la représentation sera mis à disposition à partir du 18.04.2023 à 17 h (à préciser)

L'organisateur prendra en charge les repas des artistes, soit : cf article 3 défraiements repas

L'organisateur prendra en charge l'hébergement de l'équipe (2 nuitées pour 6 personnes) : 4 chambres single et une twin du mardi 18 avril 2023 au jeudi 20 avril 2023 matin

L'organisateur prendra en charge les droits d'auteur (Programme type SACEM n° 26684) et en assurera le paiement.

Article 3 – COÛT DU SPECTACLE :

L'organisateur s'engage à verser au producteur en contrepartie du spectacle suscité, sur présentation de facture :

	HT	TVA 5.5 %	TTC
3 Représentations	5400	297	5697 €
Frais de déplacements (0.50€/km Aller-retour - Poitiers/ Bonneuil sur Marne : 340 km – Péage : 75 € HT)	415	22.83	437.83
36 Défraiements repas (cout unitaire : 19.10 HT)	687.60	37.82	725.42
Soit la somme totale de : six mille huit cent soixante Euros vingt-cinq cts			6860.25 €

Le règlement sera effectué sur présentation de facture et RIB par mandat administratif.

Article 4 – OBLIGATIONS DU PRODUCTEUR :

Le producteur dispose du droit de représentation en France du spectacle qui fait l'objet des présentes, pour lequel il s'est assuré le concours des artistes nécessaires à sa représentation. Le producteur fournira le spectacle entièrement monté et assurera la responsabilité artistique des représentations.

En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises de son personnel attaché au spectacle. Il lui appartiendra notamment de solliciter, en temps utiles, auprès des autorités compétentes, les autorisations pour l'emploi, le cas échéant, de mineurs ou d'artistes étrangers dans le spectacle.

Article 5 – OBLIGATIONS ANNEXES DE L'ORGANISATEUR :

L'organisateur fournira le lieu de représentation adapté, à l'abri des intempéries en cas de pluie (artistes et matériel complet), en ordre de marche, y compris le personnel nécessaire aux déchargements et rechargement, aux montage et démontage, et au service des représentations. Il assurera en outre le service général du lieu : location, accueil, billetterie, encaissement et comptabilité des recettes et service de sécurité (particulièrement la sécurité du public et notamment des enfants autour de tout le matériel technique : projecteurs sur pied, matériel de sonorisation, décors, etc...). En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales de ce personnel.

Il fournira aux artistes une salle (fermant à clé et chauffée si nécessaire) à usage de loge.

Article 6 – ENREGISTREMENT - DIFFUSION :

En dehors des émissions d'information radiographique ou télévisées d'une durée de 3 minutes au plus, tout enregistrement ou diffusion, même partiels, du spectacle, devra faire l'objet d'un accord préalable particulier.

Article 7 – INVITATIONS :

L'organisateur fournira au producteur au minimum dix invitations par représentation en plus des invitations à destination de programmeurs et institutionnels.

Article 8 – ASSURANCES :

Le producteur est tenu d'assurer contre tous les risques, tous les objets lui appartenant ou appartenant à son personnel.

L'organisateur déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Article 9 – ANNULATION DU CONTRAT :

Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure prévus par la loi. Il en sera de même pour toute maladie ou accident (dûment constaté) d'un des artistes irremplaçable mettant le Producteur dans l'impossibilité de donner la représentation.

Toute annulation du fait de l'une des deux parties entraînerait pour la partie défaillante l'obligation de verser à l'autre une indemnité calculée en fonction des frais effectivement engagés par cette dernière (sur présentation de justificatifs). L'indemnité ne pourra en aucun cas dépasser le montant total du présent contrat de cession.

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à la compétence des tribunaux de POITIERS (86).

Article 10 – DISPOSITIONS PARTICULIÈRES :

La fiche technique jointe fait partie intégrante du présent contrat.

Ce contrat devra être renvoyé au producteur avant le 30.06.2022. Une fois ce délai expiré, le producteur sera libre de tout engagement.

Fait à Poitiers en 2 exemplaires

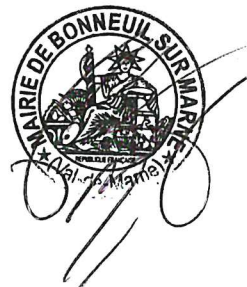
LE PRODUCTEUR

le .2022

L'ORGANISATEUR

Faire précéder la signature de la mention manuscrite « lu et approuvé »

lu et approuvé
CIE TC SPECTACLES
43 rue du Lt Colonel Biraud
86000 POITIERS
Tél. : 03 49 58 03 21
Email : tc.spectacles@gmail.com
Site : www.tcspectacles.com



Contrat à nous retourner paraphé (Page 1) et signé (Page 2 + fiche technique) à :
Compagnie TC SPECTACLES - 43 rue du Lt Colonel Biraud - 86 000 POITIERS

FICHE TECHNIQUE

« Ça m'énerve » de Pascal Peroteau

La présente fiche technique fait partie intégrante du contrat.

Nous décrivons ici les conditions idéales pour le spectacle, mais nous pouvons nous adapter à vos conditions techniques. Afin de gagner du temps et pour que l'adaptation se passe au mieux, merci de prendre contact avec nos techniciens au plus tôt.

L'EQUIPE EN TOURNEE : 3 musiciens – un technicien son – une technicienne lumières – une manipulatrice images

INSTALLATION : 4 à 6 h. Démontage : 1 à 2 h environ.

SALLE : Obscurité indispensable pour la bonne visibilité des images projetées. Toutes les ouvertures (fenêtres, portes vitrées, lucarnes, puits de lumière.....) doivent être occultées.

PLATEAU : Dimensions minimum souhaitées : ouverture 7 m X profondeur 7 m. Si votre scène est plus petite, nous trouverons ensemble une solution. Rideau de fond de scène noir.

SONORISATION : Voir la fiche technique son. Contact sonorisateur : David Dosnon - 06 08 74 60 72 - daviddosnon@orange.fr

RETRO PROJECTIONS : Voir fiche technique. Contact : Véronique Nauleau – 06 08 31 99 70 – veronolo@free.fr

LUMIERES : Voir fiche technique lumières. Contact régisseuse lumières : Édith Gambier - 06 72 91 47 26 – edithgambier1@gmail.com

LOGES : Pour 6 personnes. Fermant à clé, propres. Point d'eau et toilettes à proximité. Penser au chauffage l'hiver.

CATERING : café - thé – infusions – fruits frais et secs – miel – petites et grandes bouteilles d'eau minérale – jus de fruits – gâteaux – grignotages – chocolat

DEPLACEMENTS : Nous circulons avec un minibus 9 places rallongé (hauteur 1 m 98 + un véhicule de tourisme si nécessaire

PARKING : Prévoir une ou deux places de parking sécurisé (gratuit ou à la charge de l'organisateur) sur le lieu des représentations et sur le lieu d'hébergement. Les véhicules seront placés sous la responsabilité de l'Organisateur depuis l'arrivée jusqu'au départ de l'équipe.

CHAUFFAGE : Chauffer la salle et les loges bien avant l'arrivée de l'équipe artistique et technique. Température constante : 20°.

PUBLICITÉ : Merci de nous transmettre les documents publicitaires édités pour la manifestation, (pré-programme, presse...)

CDs : CDs disponibles : « Le bateau de pépé » (2005) - « Ça m'énerve » (2012) – « Et après, c'est quoi ? » (2018)

Fait à Poitiers le 3.2022

La fiche technique comprend 6 pages. Merci de signer celle-ci et parapher les autres.

Le Producteur

luc et approuvé
CIE TC SPECTACLES
43 rue du Lt Colonel Biraud
86000 POITIERS
Tél : 09 49 58 03 21
Email : tc.spectacles@gmail.com
Site : www.tcspectacles.com

L'Organisateur



[Signature]

COMPAGNIE TC SPECTACLES

43 rue du Lieutenant-Colonel Biraud – 86000 POITIERS Tél : 06 95 19 05 70

Email : tc.spectacles@gmail.com Site : www.pascalperoteau.com

Fiche technique Lumières Rétroprojections

« Ça m'énerve! » de Pascal Peroteau

Cie TC Spectacles

Temps d'installation et balances : 4 à 6h heures environ si prémontage réalisé.

Si nous arrivons la veille, il est indispensable de prévoir sur place, un espace sécurisé de stockage du matériel (instruments de musique, matériel de projection,...)

Plateau : 7m ouverture x 6m
profondeurHauteur : 5 m minimum.
Sol noir
Rideau noir en fond de
scène Pendrillons / frise
(voir plan)

Le montage sera réalisé avant l'arrivée de l'équipe, projecteurs gélatinés, lignes au sol en place. Nous avons besoin d'un maximum d'obscurité pour la bonne visibilité des rétroprojections. Les circuits 24 servent à éclairer le public, (Les PC peuvent être remplacés par des horiziodes) Prévoir un service d'installation et de réglage avec les régisseurs lumières, son et plateau du lieu et notre équipe. Ces mêmes techniciens seront présents pendant la représentation et le démontage.

Pour la rétroprojection

Nous fournissons :

- le rétroprojecteur l'écran, et son support sur pied (2m x 3m50 de haut maxi)

Prévoir :

- 1 praticable ou 2 tables de 1m de long environ.
- 3 chaises (assises plates de préférence),
- 2 pendrillons et frise pour cadrer l'écran (voir plan),
- Prévoir un direct (220v) au lointain jardin pour rétroprojecteur
- Prévoir un prolongateur de 15 m pour appareil diapo (fourni par la Cie).
- 4 poids (gueuses) pour lester les écrans.
- Suivant les salles (italienne, scène trop élevée, ...) et pour la bonne visibilité des rétroprojections, nous sommes parfois contraints de supprimer le 1er rang ou/et quelques places latérales.

N'hésitez pas à nous contacter, le plan est adaptable.

Contact lumières : 06 72 91 47 26 Édith Gambier

Contact son : 06 08 74 60 72 David Dosnon (Stu)

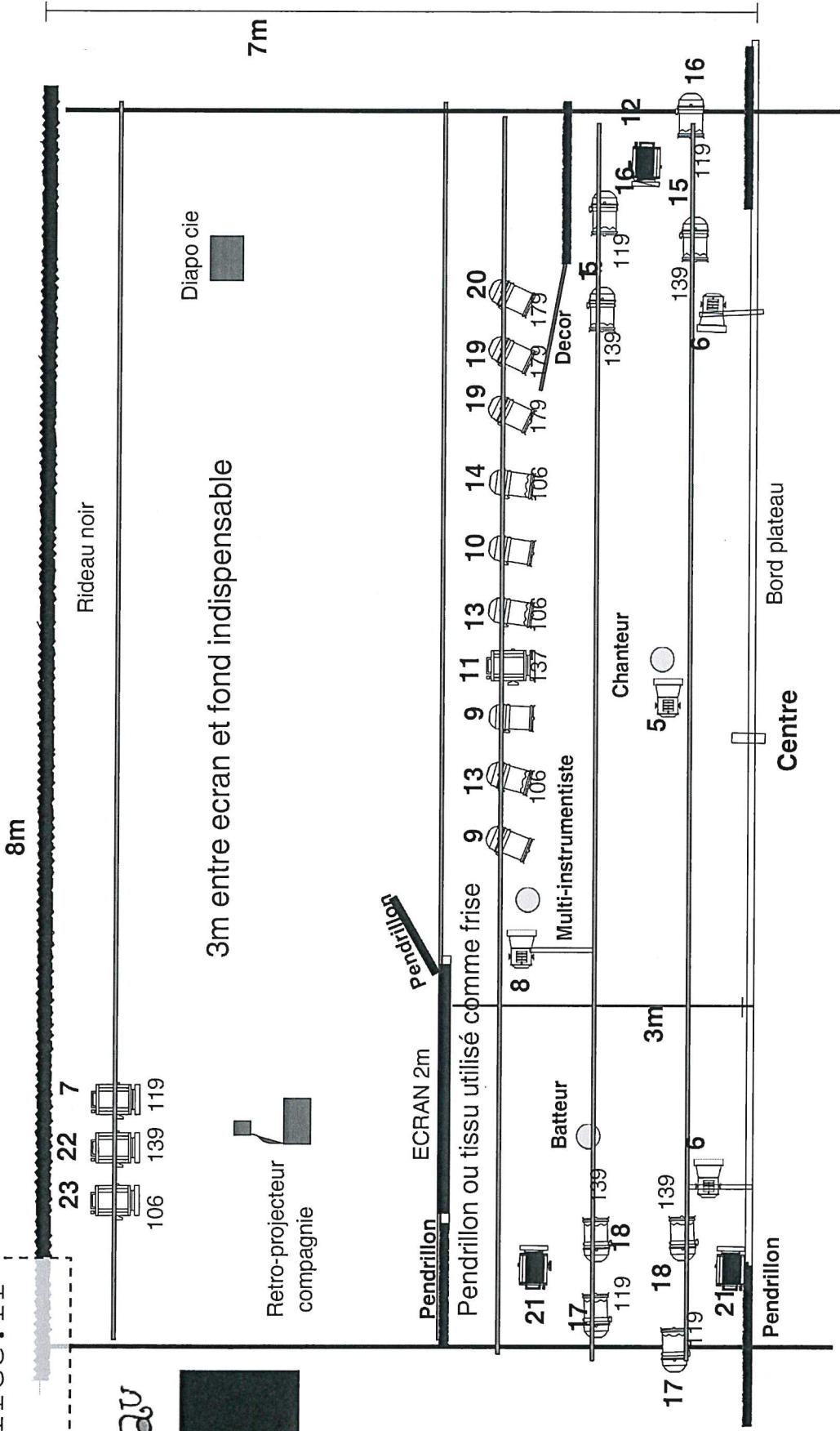
Contact rétro-projection : 06 08 31 99 70 Véronique Nauleau

Edith Gambier
 edith.gambier@free.fr
 01/06/2015

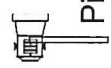
Pascal Perrotteau



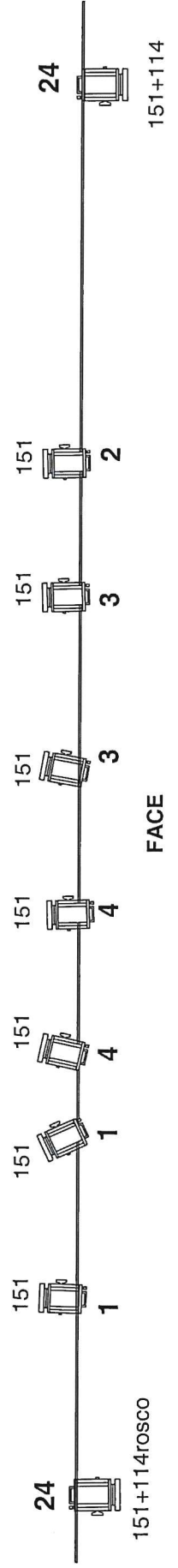
Légende	
	PAR 64 cp 62x11
	PAR 64 cp 61x6
	PC 1kw X15
	PC 1KW SOL



Circuit 24 : éclairage salle



Pied et par fournis cie



151+114rosco

151+114

FICHE TECHNIQUE SON

Cette fiche technique fait partie intégrante du contrat et doit être scrupuleusement respectée par l'organisateur.

Nous décrivons ici les conditions idéales pour le spectacle, mais nous pouvons bien sûr nous adapter à vos moyens. Afin de gagner du temps et pour que l'adaptation se passe au mieux, merci de prendre contact avec le régisseur son au plus tôt.

Contact régisseur son : David « Stu » Dosnon - 06 08 74 60 72 - daviddosnon@orange.fr

FAÇADE

Système de diffusion actif de marque reconnue (L-Acoustics, Nexo, Adamson, D&B...), adapté au lieu et à la jauge attendu, amplifié et filtré selon les instructions du constructeur.

Subs indispensables.

Le système sera calé et en état de fonctionnement à l'arrivée du régisseur son.

RETOURS

4 retours identiques de qualité professionnelle sur 4 circuits différents égalisés (1/3 d'octave ou paramétrique). Les retours seront gérés depuis la façade.

REGIE - CONSOLE - PERIPHERIQUES

La régie sera située en salle, au deux tiers de l'audience dans l'axe médian.

Pas de régie fermée ni sous balcon.

Console numérique 24 voies minimum, préférence pour M32 / X32.

En cas de console analogique : Console 24 voies minimum, paramétrique 4 bandes sur chaque voie + coupe bas réglable, 8 envois auxiliaires commutables pré-post fader, 4 retours d'effets stéréos.

Prévoir au minimum les périphériques suivants :

- 6 compresseurs de bonne qualité (DPR 402 ou 404, DBX 160 ou équivalent)
- 1 de-esser
- 4 canaux de gate de bonne qualité (drawmer)
- 2 reverb de bonne qualité (PCM 70, M-ONE, M2000...)
- 1 delay de bonne qualité avec Tap Tempo (D-TWO...)

En cas de difficulté, nous pouvons fournir la console (X32 ou X32 rack).

MONTAGE, BALANCES

Merci de nous communiquer l'horaire de balance dans les meilleurs délais.
Prévoir 1h30 pour le montage du backline et la balance.

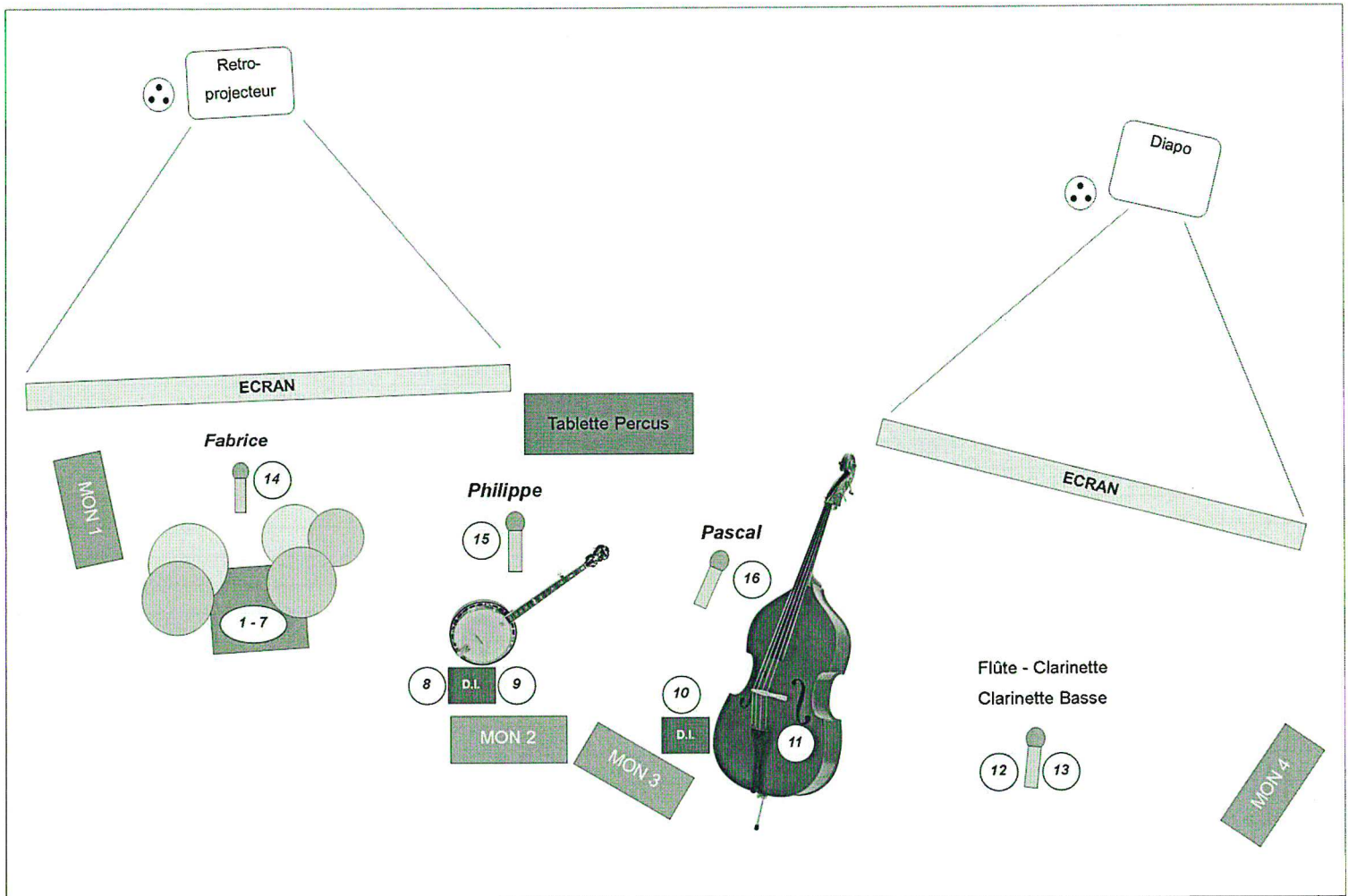
PATCH

Les références de micros sont données par ordre de préférence.
Nous pouvons éventuellement fournir tout ou partie du parc micro. Dans ce cas contactez moi le plus rapidement possible.

Voie	Source	Captation	Pied	Remarque / Périph.
1	Grosse Caisse 1	Beta 91	-	Gate / Comp
2	Grosse Caisse 2	Split voie 1 (filaire ou interne)	-	Gate / Comp
3	Caisse Claire	Beta 98 D/S	-	Comp
4	Floor Tom Dessus	Audix D2 / Beta 98 D/S	-	Gate / Comp
5	Floor Tom Dessous	Audix D4	-	Gate / Comp
6	Cymbales L	C451B / KSM 137 / KM 184	-	Comp
7	Cymbales R	C451B / KSM 137 / KM 184	-	Comp
8	Banjo	BSS AR 133 / DI Radial J48	-	Comp
9	Percus	ATM 350 / Beta 98 D/S	-	Comp
10	Contrebasse Cellule	Radial PZ DI	-	Comp
11	Contrebasse Micro	DPA 4099 Bass / KM 184	-	Comp
12	Clarinete Basse	C414	-	Comp
13	Clarinete-Flute	C535 EB / KM 184 + bonnette	Grand Pied Droit	Comp
14	Voix Fabrice	C535 EB	Grand Pied Perche	Comp
15	Voix Philippe	C535 EB	Grand Pied Perche	Comp
16	Voix Pascal	SM 58	Grand Pied Perche	De-esser / Comp.
17	Voix Fabrice 2	Split voie 14 (filaire ou interne)	-	Comp.
18	Contrebasse retours	Split voie 10 (filaire ou interne)	-	Comp.
19				
20				
21				
22				
23				
24	Micro d'ordre	En régie	SM 58	
25	Rev Room L			Type room, prédelay 8 ms, decay 0.8 s
26	Rev Room R			
27	Rev Instrus L			Type hall, prédelay 20 ms, decay 1.2 s
28	Rev Instrus R			
29	Rev Voix L			Type plate, prédelay 30 ms, decay 1.8 s
30	Rev Voix L			
31	Delay L			Tap Tempo à la noire, feedback 20 %
32	Delay R			

Contact son – David 'Stu' Dosnon – tél. : 06 08 74 60 72 – mail : daviddosnon@orange.fr

PLAN DE SCENE



⦿ = Alimentations électriques 16 A 220 V

⦿xx = Voies du patch

Contact son – David 'Stu' Dosnon – tél : 06 08 74 60 72 – mail : daviddosnon@orange.fr